

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2021

<p style="text-align: center;">Département de la MAYENNE ----- Arrondissement de CHÂTEAU-GONTIER ----- Commune de BOUCHAMPS LES CRAON ----- Date de la convocation 29 juin 2021 ----- Date de l'affichage 29 juin 2021</p>	<p>SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL</p> <p>L'an deux mil vingt et un, le 08 juillet à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, exceptionnellement à la salle des fêtes, en raison de la crise sanitaire liée à la propagation du coronavirus COVID -19, sous la présidence de Monsieur Jean-Eudes GAUBERT, le Maire</p> <p><u>Etaient présents</u> : MM BELLANGER Élise, AUBIER Alexandra, PATERNE Marion, GOGUET Mickaël, GUIOULLIER Anaïs, DELANOË Jean-Claude, DUTERTRE Hélène, BINAUD Fabrice, GAUBERT Jean-Eudes, BELLANGER Gabriel, GUILLOT Philippe, Paul-Emmanuel JULLIOT, Kévin DÉSILLE</p> <p><u>Absents excusés</u> : GONNIER Aurélie</p> <p><u>Pouvoir</u> :</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : M. GOGUET Mickaël</p>	<p>Nombre de conseillers</p> <p><i>En exercice</i> → 14</p> <p><i>Présents</i> → 13</p> <p><i>Votants</i> → 11</p> <p><i>quorum</i> → 8</p>
--	--	--

Afin de respecter les règles sanitaires en vigueur pour lutter contre la propagation de l'épidémie de covid-19, le conseil municipal s'est réuni exceptionnellement à la salle des fêtes.

Le compte-rendu de la précédente réunion du 17 juin 2021 est approuvé.

La séance est ouverte.

<u>N° Délibération</u>	<u>Libellé</u>	Feuillet
Dcm 2021-07-01	Participation financière des classes préélémentaires et élémentaires Craonnaises	123
Dcm 2021-07-02	Demande de non-valeur pour règlement de loyers 2016-2017-2018	123
Dcm 2021-07-03	Vente de biens place du Challonges parcelles AB 65 et une partie de la ZR 10. Bornage des terrains (AB 65 et 66 et ZR 10 en partie) par le Cabinet de Géomètre Harry Langevin. Modification du droit de passage transféré en limite de terrain. Prix de vente à fixe	123-124
Dcm 2021-07-04	Convention de location des terres du Patouriant et de la Robinetière avec M. Sébastien PONTEAU à compter du 1er septembre 2021	124
Dcm 2021-07-05	Demande de Subventions MSA - City parc	125

Dcm 2021-07-01 : Participation financière des classes préélémentaires et élémentaires Craonnaises

-Contribution financière aux frais de scolarité des enfants en ULIS

Considérant que la commune de BOUCHAMPS LES CRAON, ne dispose pas d'ULIS (Unité localisée pour l'inclusion scolaire) au sein du Regroupement Pédagogique Bouchamps - Chérancé, pour accueillir les élèves en situation de handicap, la commune de BOUCHAMPS LES CRAON a l'obligation de participer aux frais de scolarité de ces élèves.

Entendu ce qui précède, **le conseil municipal, à l'unanimité,**

- **décide** de verser une contribution financière à chaque établissement scolaire accueillant un enfant de notre commune, en ULIS.
- **décide** que cette contribution financière sera équivalente au coût moyen départemental de 900,41 €.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2021

- Contribution financière aux frais de scolarité d'un enfant en situation de handicap

Monsieur le Maire expose la problématique d'une famille qui s'installe à Bouchamps cette année. Leur enfant, en situation de lourd handicap peut poursuivre une scolarité dans un établissement ordinaire. Seulement, il est habitué à la structure de l'établissement de Craon et à son environnement, il a mis du temps à s'accoutumer. Il semble important qu'il reste sur Craon afin de favoriser son intégration scolaire et de préserver ses interactions sociales et relationnelles.

C'est pourquoi, **le conseil municipal, le conseil municipal à 9 voix pour et 1 abstention**

- **décide** de verser une contribution financière, le coût département élémentaire de 430 €.

Dcm 2021-07-02 : Demande de non-valeur pour règlement de loyers 2016-2017-2018

Après avoir pris connaissance de l'état n° 4943500015 du 16 juin 2021 établi par le comptable public pour la commune de BOUCHAMPS LES CRAON, relatif à une créance irrécouvrable. Il s'agit d'une recette pour le remboursement des frais de loyers pour un montant de 1399.01€.

Après avoir entendu ce qui précède, le conseil municipal,

Décide à l'unanimité l'admission en non-valeur de la créance énoncée ci-dessus pour un montant total de 1399.01 €. Les crédits nécessaires à l'exécution de cette décision sont prévus au budget de la commune à l'article 6541.

Dcm 2021-07-03 : Vente de biens place du Challonges parcelles AB 65 et une partie de la ZR 10. Bornage des terrains (AB 65 et 66 et ZR 10 en partie) par le Cabinet de Géomètre Harry Langevin. Modification du droit de passage transféré en limite de terrain. Prix de vente à fixer

La parcelle communale AB 65 avait été proposée à la vente dans le cas d'une vente conjointe avec la parcelle AB 66.

Monsieur le Maire précise qu'il y a eu une offre que pour la parcelle n°66 (Maison de Mme Salmon).

M. Michaël Goguet pense qu'il serait judicieux d'acheter une bande de terrain le long de la parcelle AB 66 devenant alors une substitution du droit de passage actuel (situé le long du mur des maisons des parcelles AB 66 et AB 65). Ce nouveau passage permettrait l'accès de la voie publique aux parcelles communales et à celle privée de Mme Boudet.

En contrepartie, la commune proposerait à la vente l'équivalent en surface au bout du terrain au futur propriétaire de la parcelle AB 66.

Mme Boudet a donné un accord verbal pour modifier les modalités de son accès à la voie publique.

Si SCI pas de vente du foyer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à contacter le Cabinet de Géomètre Langevin pour procéder aux bornages du nouveau droit d'accès le long de la parcelle AB 66, d'une partie de ZR10 ainsi que de la parcelle AB 55 aux abords de la salle des Fêtes la parcelle , propriété de M. Motin

AUTORISE le Maire à signer une nouvelle convention tripartite sur le droit de passage

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2021

Dcm 2021-07-04 : Convention de Location des terres du Patouriant et de la Robinetière avec M. Sébastien POINTEAU à compter du 1^{er} septembre 2021.

Monsieur le Maire rappelle l'accord du conseil municipal pour le transfert de la location des terres entre M. Veillard et M. Pointeau. Délibération du 05 mars 2020.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer une nouvelle convention avec M. Sébastien POINTEAU lui accordant de réaménager une nouvelle zone exploitable en bordure du bourg dans le but de réaliser un sentier pédestre.

Dcm 2021-07-05 : City parc - Demande de subvention auprès de la MSA

Vu la délibération du 25 octobre 2018 décidant la création d'un plateau multisports, rue Soleil Levant, Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que dans le cadre du projet de création d'un plateau multisports, la commune peut solliciter une subvention auprès de la MSA de la Mayenne..

M. Le Maire propose de solliciter cette aide à hauteur de 24 % du projet, estimé à 42 155 €uros H.T..

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal**, à l'unanimité

- **Décide de solliciter la MSA** pour l'octroi d'une subvention d'équipement sportif au titre du programme de développement des pratiques sportives pour l'aménagement d'un plateau multisports
- **Établit le plan de financement** comme suit :

Subventions	
État D.E.T.R. Accordée 20 % du montant total	8 431 €
Région – Pacte régional pour la ruralité accordée 11,97% du montant total	5 046 €
Agence Nationale du Sport en cours (montant revu à la baisse)	10 000 €
MSA sollicitée 24 % du montant total	10 247 €
Total des Subventions	33 724 €
Autofinancement	
Fonds propres	8 431 €
TOTAL PROJET H.T.	42 155 €

- **Établit le calendrier prévisionnel du projet** comme suit :

Date prévisionnelle du début des travaux	2 ^{ème} semestre 2021
Durée prévisionnelle	1 mois

- **Autorise Monsieur le Maire** à signer tous les documents afférents à cette affaire ou un adjoint au maire en cas d'empêchement.

INFORMATIONS

- **Demande de Subventions de l'association MAM'EN Eveil.**
Monsieur le Maire a lu le courrier de Mesdames Garnier et Greffier exprimant leur souhait d'abandonner le projet de MAM sur Bouchamps les Craon.
- M. Bellanger demande au conseil de réunir une commission voirie pour se rendre sur les lieux afin de mieux évaluer les affaires en cours, les bornages de la salle des fêtes et du foyer des jeunes, la location de terres.
- **CITY PARC**
La CAF ne financera pas ce projet, par contre la MSA a envoyé une procédure de demande de subvention à retourner au 30 juillet prochain.
- **Rapport d'activité 2020 de la communauté de communes du Pays de Craon** le sujet sera abordé en septembre
- **Comité de fleurissement**
Selon Marion Paterné, le comité fleurissement n'a pas fait de remarque négative. Il a pour vocation de promouvoir et d'encourager toute action en faveur du développement des espaces verts et de l'amélioration du cadre de vie. Il nous oriente sur des inspirations plus champêtres. Ainsi des prairies fleuries plutôt que des pelouses tondues. Ces prairies seraient censées favoriser la biodiversité locale.
- L'émotion était vive dans la salle des fêtes où les membres du Conseil municipal ont rendu hommage à Fabienne CORMY en partageant un moment de convivialité pour son départ en retraite en présence de son mari Jean-Yves et des agents de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.